



COLLEGE

Le Président de la zone de secours « N.A.G.E. » a l'honneur de vous communiquer, par la présente, la **liste des décisions** prises lors de la réunion du **Collège** de la zone de Secours « N.A.G.E. », qui s'est tenue ce **mardi 29 mars 2022 à 12h30**, par vidéoconférence :

PERSONNEL

3. Personnel opérationnel professionnel - Cumul d'activités professionnelles – Autorisation – Sapeur-pompier stagiaire
4. Personnel CALOG - Autorisation de recourir au télétravail
5. Personnel opérationnel professionnel - Accident de travail – Décision de déclaration de guérison sans incapacité permanente de travail
6. Personnel opérationnel - Demande de formation: Permis BE - 15 pompiers
7. Personnel opérationnel professionnel- Demande de formation: "SAV. Fort courant inondation (Eaux Vives) - 8 pompiers (*)
8. Personnel CALOG - Demande de formation: Permis BE - 4 agents
9. Pers. Op. Vol. - Pompier volontaire – Reconduction nomination pour 6 ans – Andenne
10. Pers. Op. Vol. - Pompier volontaire – Reconduction nomination pour 6 ans – Andenne
11. Personnel opérationnel volontaire - Demande de formation: Permis C
12. Personnel opérationnel professionnel - Accident de travail – Décision de déclaration de guérison sans incapacité permanente de travail
13. Accident de travail – Consolidation à la date du 31/01/2022 sans incapacité permanente
14. Accident de travail – Consolidation à la date du 26/02/2021 sans incapacité permanente
15. Personnel Calog - Formation « Entretien des appareils respiratoires »
16. Personnel Opérationnel - Formation « Rope & Rescue 2022 »
pompiers professionnels et pompiers volontaires.
17. Personnel Opérationnel - Formation « Entretien des appareils respiratoires » - 2 pers.
18. Personnel Opérationnel - Formation « Certificat Plongeur Module 2 » - 2 pers.
19. Personnel opérationnel professionnel – Autorisations Cumul d'activités professionnelles – secouristes-ambulanciers non-pompier

FINANCES

20. Mandatement et ordonnancement des dépenses ordinaires et extraordinaires
21. Etat de recouvrement des interventions facturables
22. Engagement des dépenses par bons de commande
23. Engagement des dépenses par bons de commande urgents - Suivi de la délégation au Président

Le Président,
Maxime PREVOT

(*) affectation des moyens fédéraux supplémentaires